

RAPPORT CLIMAT & BIODIVERSITÉ

BDL Capital Management 2025



Rapport publié le 30/06/2026 portant sur la société BDL Capital Management et répondant aux exigences de l'Article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (Loi Energie-Climat – dite LEC) au titre de l'année 2025



SOMMAIRE

1. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG	4
1.1. Présentation de la démarche générale de BDL Capital Management sur la prise en compte de critères ESG dans la politique et stratégie d'investissement	4
1.2. Moyens utilisés pour informer les souscripteurs	6
1.3. Adhésion à des initiatives	7
2. Moyens internes déployés par BDL Capital Management	8
2.1. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG	8
2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de BDL	9
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL	10
3.1. La gestion des fonds de BDL Capital Management	10
3.2. Intégration des critères ESG à la politique de rémunération	11
3.3. Intégration des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL Capital Management	11
3.4. Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain)	13
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en oeuvre	14
4.1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement dans l'entité	14
4.2. Bilan de la stratégie d'engagement en 2025	15
4.3. Exemples de notre méthodologie d'engagement	16
4.4. Présentation de la politique de vote de BDL Capital Management	18
4.5. Bilan de la politique de vote 2025	18
4.6. Résolutions déposées au cours de l'exercice 2025	19
4.7. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel dans les fonds de BDL Capital Management	20
5. Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	21
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	22
6.1. Un objectif quantitatif à horizon 2030	22
6.2. Les méthodologies	22
6.3. Quantification des résultats	24
6.4. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	26



SOMMAIRE

6.5. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures.....	29
6.6. Les éventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus.....	29
6.7. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.....	29
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	30
7.1. Le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.....	30
7.2. L'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	30
7.3. Indicateurs d'empreinte biodiversité.....	31
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	33
8.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	33
8.2. Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés.....	34
8.3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.....	38
8.4. Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG.....	38
8.5. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG.....	39
8.6. Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.....	40
9. Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	41



1 Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

1.1. Présentation de la démarche générale de BDL Capital Management sur la prise en compte de critères ESG dans la politique et stratégie d'investissement

Notre démarche

Notre objectif est de soutenir les entreprises qui montrent des signes de changement vers des pratiques plus durables. Cette transition sera progressive et inégale. Certaines entreprises sont en avance, d'autres commencent tout juste à mettre en place de nouvelles initiatives.

Notre impact sera plus important en soutenant les entreprises en évolution plutôt qu'en sélectionnant uniquement les entreprises qui sont déjà considérées comme les plus durables.

Nous notons notre univers d'investissement selon des critères extra-financiers par le biais d'un prestataire externe. A cette notation externe vient s'ajouter notre notation ESG interne pour chaque investissement à venir.

Chacun des 12 analystes de BDL Capital Management a été formé pour pouvoir noter les entreprises de son secteur selon des critères extra-financiers. Etant déjà experts par secteurs spécifiques, nos analystes connaissent très bien les entreprises et leurs équipes de direction. Nous pensons qu'ils sont les mieux placés pour produire une analyse extra-financière.

Deux collaborateurs sont spécifiquement chargés de la recherche ESG afin de produire une conclusion systématique et harmonisée pour chaque entreprise au sein de l'outil propriétaire QIRA.

Notre outil propriétaire de notation QIRA (Quality Investing with Responsible Analysis)

Nous utilisons un système de notation interne appelé QIRA. QIRA mesure la durabilité à long terme des entreprises et est le pilier le plus important de la notation de la qualité fondamentale des entreprises par BDL Capital Management.

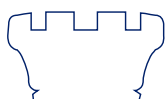
La note QIRA est une note ESG sur 20.

Ce score est décliné sur les volets Environnement (« E »), Social (« S ») et Gouvernance (« G ») avec les pondérations suivantes :

- ➔ E environ 40%
- ➔ S environ 20%
- ➔ G environ 40%

QIRA prend en compte une trentaine d'indicateurs ESG et utilise une dizaine de questions pour noter les entreprises.

Ces questions adressent les thèmes ESG qui sont prioritaires pour BDL Capital Management en tant qu'actionnaire à long terme de ces entreprises.



1 Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Les sources permettant la notation QIRA sont multiples : rencontres avec les entreprises, rapports publiés par les entreprises, fournisseurs de données, initiatives de places, etc.

La note QIRA est revue dès que nécessaire (lors d'une controverse par exemple) et a minima une fois par an.

Notre analyse ESG s'articule autour des axes suivants :

ENVIRONNEMENT

- ➔ Trajectoire des émissions de CO2
- ➔ Score aux reportings « CDP climate change », « CDP water » et « CDP forest » et suivi de leurs évolutions
- ➔ Validation des objectifs de réduction de CO2 par le SBTi

SOCIAL

- ➔ Programmes de promotion de la diversité
- ➔ Respect des obligations fiscales
- ➔ Gestion et relations avec les employés

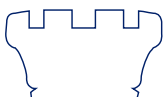
GOVERNANCE

- ➔ Qualité des pratiques managériales
- ➔ Qualité de la gouvernance
- ➔ Transparence comptable
- ➔ Controverses

Les résultats de la prise en compte des facteurs ESG et du risque de durabilité sont intégrés dans le processus d'investissement de la manière suivante :

La valorisation : les facteurs ESG peuvent être intégrés aux modèles d'évaluation pour les entreprises détenues en tenant compte de leur profil ESG. En effet, après avoir effectué l'analyse ESG, l'analyste peut décider d'impacter la valorisation à différents niveaux du modèle comme par exemple le niveau de dette appliqué à chaque entreprise au sein du modèle d'évaluation.

La construction d'un portefeuille : l'analyse ESG aura aussi un impact sur la pondération des titres étant donné qu'elle permet aux analystes financiers d'évaluer la qualité globale d'une société (management, positionnement concurrentiel, résilience, etc.) et d'évaluer les opportunités de croissance liées aux thématiques de développement durable.



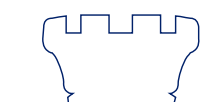
1 Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Enfin, ce processus permet également d'identifier les sociétés prioritaires en matière d'engagement actionnarial.

1.2. Moyens utilisés pour informer les souscripteurs

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des moyens mis à disposition des souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

	Art. SFDR	Stratégie ESG	Moyen d'information	Fréquence de mise à jour	Mise à disposition		
					Emailing	Sur demande	Site Internet
BDL Capital Management	-	-	Politique d'investissement durable	Ad-hoc	-	X	X
			Politique et rapport d'engagement	Annuelle	-	X	X
			Politique et rapport de vote	Annuelle	-	X	X
			Rapport Art. 29 LEC	Annuelle	-	x	X
BDL Rempart	8	Best effort	Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	X	X
			Rapport de vote	Annuelle	-	X	-
			Rapports mensuels	Mensuelle	X	X	X
			Rapport Art. 29 LEC	Annuelle	-	X	X
BDL Convictions	8	Best effort	Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	x	x
			Rapport de vote	Annuelle	-	x	-
			Rapports mensuels	Mensuelle	X	x	x
			Rapport d'engagement	Annuelle	-	x	-
			Code de transparence	Ad-hoc	-	x	x
			Rapport Art. 29 LEC	Annuelle	-	x	x
BDL Durandal	8	Best effort	Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	X	X
			Rapports mensuels	Mensuelle	X	X	X

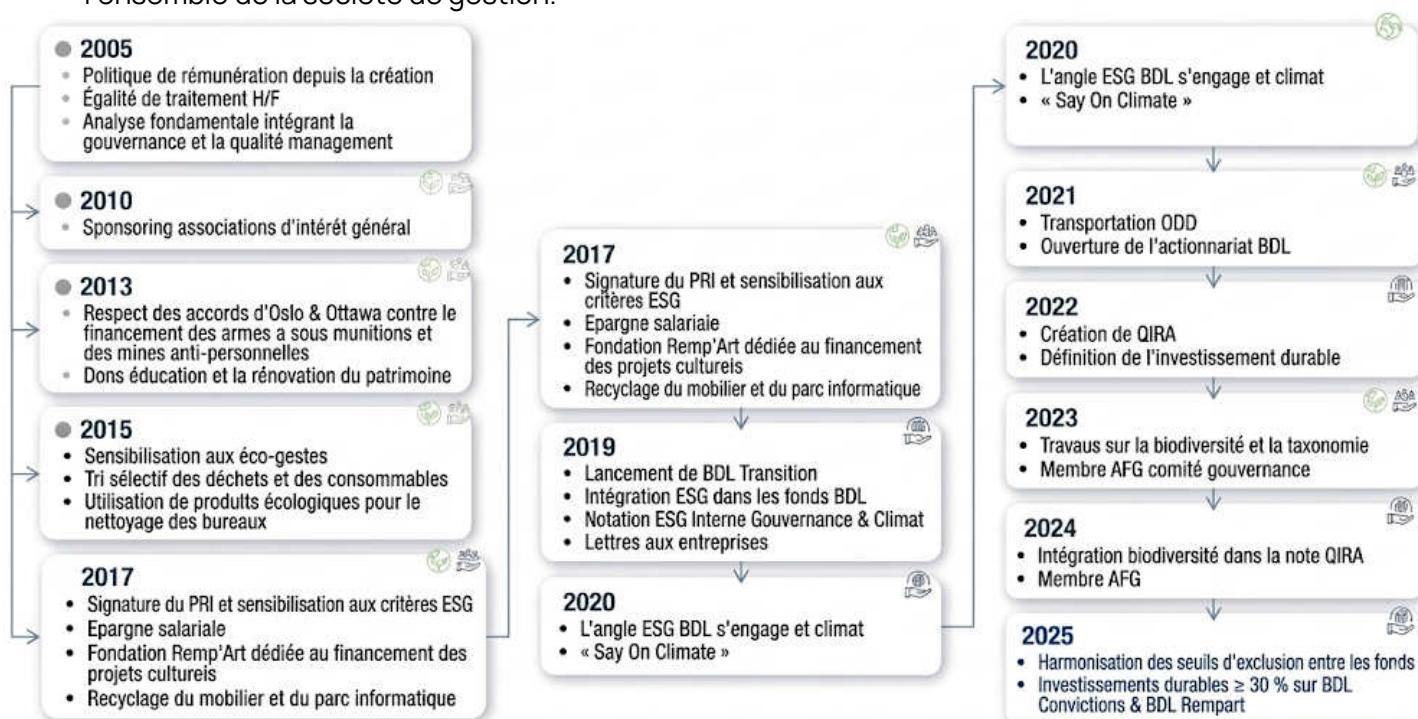


1 Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

	Art. SFDR	Stratégie ESG	Moyen d'information	Fréquence de mise à jour	Mise à disposition		
					Emailing	Sur demande	Site Internet
BDL Transitions	9	Intégration	Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	X	X
			Rapport de vote	Annuelle	-	X	-
			Rapports mensuels	Mensuelle	X	X	X
			Rapport d'impact	Annuelle	-	X	X
			Code de transparence	Ad-hoc	-	X	X
Délégation de gestion	8	Best effort	Prospectus et DIC	Ad-hoc	-	X	X

1.3. Adhésion à des initiatives

Dès 2005, une attention particulière est portée à l'analyse de la gouvernance des entreprises ainsi qu'aux impacts éventuels des problématiques environnementales sur le résultat des entreprises. Notre démarche d'investissement s'appuie sur une connaissance solide des entreprises fondée sur une proximité historique avec les différents émetteurs de notre univers d'investissement. L'année 2017 marque un tournant dans notre approche avec le début de la formalisation exhaustive de notre analyse extra financière ainsi que la signature des PRI pour l'ensemble de la société de gestion.



2 Moyens internes déployés par BDL Capital Management

Depuis cette date, notre engagement ESG n'a cessé de progresser, avec notamment : la création de notre note propriétaire ESG QIRA, la généralisation de la mesure des impacts ESG dans nos modèles financiers, la pratique d'exclusions sectorielles dirigée par des convictions ESG et plus récemment l'obtention label du LuxFLAG ESG.

2.1. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Ressources humaines

Fort de notre esprit entrepreneurial, nous nous appuyons sur l'engagement de nos associés fondateurs et de l'ensemble de nos collaborateurs pour développer l'investissement responsable. Toutes les équipes de BDL Capital Management – Développement, Secrétariat Général, Gestion, IT, Marketing, Middle office, Risques – travaillent ensemble au quotidien pour satisfaire une seule exigence: délivrer de la performance tout en donnant du sens aux investissements de nos clients.

Chacun des 12 analystes de BDL Capital Management a été formé pour pouvoir noter les entreprises de son secteur selon des critères extra-financiers. Etant déjà experts par secteurs spécifiques nos analystes connaissent très bien les entreprises et leurs directions, nous pensons qu'ils sont les mieux placés pour produire une analyse extra-financière.

Deux collaborateurs sont spécifiquement chargés de la recherche ESG afin de produire une conclusion systématique et harmonisée pour chaque entreprise au sein notre l'outil QIRA.

Des formations en interne sont organisées, à l'initiative de l'équipe de recherche ESG, afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux ESG et à la manière dont ils sont intégrés aux analyses fondamentales.

Ressources financières

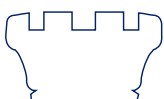
Le budget consacré aux données ESG représente environ 79 646€ en 2025 soit environ 21% du montant total des dépenses liées à la recherche externe. Cependant, la recherche extra-financière est très largement intégrée dans la recherche globale de nombreux fournisseurs dont le coût n'est pas représenté dans le montant ci-dessus.

Ressources techniques

Nous nous appuyons sur plusieurs outils développés en interne ou externe pour une meilleure intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement :

Système de notation QIRA : outil développé en interne permettant de noter les entreprises de l'univers d'investissement selon les critères ESG

Dashboard de durabilité : outil développé en interne permettant de vérifier le caractère durable ou non d'une entreprise de l'univers d'investissement (conformément aux principes énoncés dans notre politique d'investissement durable)



2 Moyens internes déployés par BDL Capital Management

Sustainalytics Risk Rating : L'analyse des risques ESG de Sustainalytics est conçue pour aider les investisseurs à repérer et à comprendre les risques ESG importants sur le plan financier et la façon dont ces risques pourraient influencer sur la performance.

Sustainalytics Controversies Research : Outil développé par notre fournisseur Sustainalytics permettant le suivi des controverses

Sustainalytics PAI Report : Outil développé par notre fournisseur Sustainalytics permettant le suivi des indicateurs PAI au niveau des portefeuilles

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de BDL

Notre démarche d'investissement responsable est en constante évolution afin de s'adapter à un marché qui lui-même évolue d'année en année.

Afin d'anticiper ces changements et de renforcer les compétences des équipes en matière ESG nous avons adopté les démarches suivantes :

- ➔ Réunion bimensuelle dédiée à l'ESG : cette réunion regroupe tous les collaborateurs de BDL Capital Management et a pour objectif de former les équipes aux évolutions internes et externes en matière d'investissement responsable
- ➔ « Tribune ESG » et « Angle ESG » : ces documents sont publiés sur notre site internet. Le but est de présenter notre analyse ESG sur certaines sociétés que nous avons en portefeuille et de les diffuser à nos clients.
- ➔ Nous participons aux réunions de place et groupes de travail dédiés à l'ESG
- ➔ Nous avons fixé des notes ESG minimum pour nos fonds
- ➔ Nous avons fait évoluer notre système de notation QIRA pour l'axer davantage sur la qualité des pratiques des entreprises. Nous avons diminué le poids de la transparence dans la note finale car nous considérons désormais que les entreprises de notre univers d'investissement ont les moyens de communiquer efficacement sur leurs pratiques



3 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

3.1. La gestion des fonds de BDL Capital Management

Les Président et Directeur Général de BDL Capital Management définissent la stratégie ESG de la société et sont garants de sa bonne application opérationnelle.

Le Président de BDL Capital Management, Hughes Beuzelin, a été diplômé de l'ISG en 1995. Il a travaillé à Londres chez Williams de Broë et au Crédit Suisse First Boston. Il a ensuite rejoint Morgan Stanley en 2000 où il fait la connaissance de Thierry Dupont. En 2005, Hughes Beuzelin crée BDL Capital Management et le fonds BDL Rempart qui devient le premier fonds au statut « Aria EL » et a aujourd'hui un track record de plus de 18 ans. Il co-gère également le fonds BDL Convictions créé en 2008. Le fonds BDL Rempart est article 8 SFDR, le fonds BDL Convictions est article 8 SFDR et labellisé LuxFLAG. Tous deux suivent une stratégie d'intégration ESG.

Le Directeur Général de BDL Capital Management, Bertrand Merveille, a intégré l'AMF en mai 2003 en tant que Chargé de portefeuille avant de prendre la fonction de Responsable adjoint Pôle Prestataires en mars 2007. Il devient Directeur de la Division Prestataires de Services d'Investissement en mai 2010. En novembre 2011, il rejoint La Financière de l'Echiquier en tant que Responsable de la conformité et du contrôle interne. Il est nommé Directeur de la Gestion Privée en avril 2016 puis Directeur général délégué de LFDE en 2019. Bertrand Merveille est titulaire d'un Master en Droit et Economie des marchés financiers. Il rejoint BDL Capital Management en 2024 en tant que directeur général. Il est en charge des relations avec les investisseurs et à ce titre porte-parole de la méthodologie ESG de BDL Capital Management.

En 2019 BDL lance le fonds BDL Transitions (article 9 SFDR et labellisé ISR), géré par Jean Duchain. Jean a rejoint BDL Capital Management en 2006, il a débuté sa carrière chez Arthur Andersen à Paris. Il a ensuite rejoint l'équipe Corporate Finance de la société, devenue Ernst & Young Transaction Advisory Services.

En 2019, BDL Capital Management nomme un responsable ESG, Laurent Chaudeurge qui est diplômé de l'ESCP et titulaire du CFA. Laurent a débuté sa carrière chez Goldman Sachs à Londres en 1999. Il a ensuite rejoint Morgan Stanley à Paris où il rencontre Hughes Beuzelin et Thierry Dupont. En 2009, il intègre Exane comme membre du comité exécutif et responsable des ventes de Exane BNP Paribas. En novembre 2018, Laurent rejoint BDL Capital Management et prend la responsabilité de la stratégie ESG de la société, il s'assure de la bonne application de la politique d'investissement responsable pour tous les fonds gérés.

3.2. Intégration des critères ESG à la politique de rémunération

Pour que les équipes de gestion s'approprient les facteurs ESG et connaissent les risques de durabilité liés aux sociétés présentes dans les univers d'investissement, nous incluons dans leurs objectifs annuels des critères d'évaluation relatifs à l'ESG. Ces critères peuvent porter sur la qualité de l'analyse des risques ESG liés aux sociétés cibles, les actions d'engagement menées vis-à-vis de ces sociétés et la participation à des formations relatives à l'ESG.

Nous analysons également les risques pesant sur nos activités sur le long terme et susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la société. Lorsque des risques en matière de durabilité sont considérés comme significatifs et mesurables, ils peuvent également être pris en compte pour la détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable annuelle.



3 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

3.3. Intégration des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL Capital Management

Bilan carbone de BDL Capital Management

En 2023, nous avons calculé, pour la troisième année consécutive, le bilan carbone de BDL Capital Management. Le calcul a été réalisé sur la base de l'année 2022.

Les résultats obtenus sont les suivants:



Connaitre notre bilan carbone est une bonne chose mais c'est avant tout une base de travail. A partir de ce bilan nous avons identifié les postes permettant de réduire notre empreinte carbone afin de mettre en place un plan de réduction couplé à un guide des « best practice » à l'attention des collaborateurs.

Les nouveautés de ces dernières années:



Mise en place d'un plan d'épargne salariale en 2017 abondé au maximum par la société



Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels



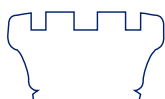
Mise en place d'un comex rassemblant salariés et actionnaires majoritaires



Ouverture du capital de la société aux collaborateurs en 2021



Parts des femmes dans l'effectif: 25% en 2025 contre 12% en 2020



3 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

BDL s'engage

En 2020, nous avons lancé l'initiative BDL S'engage. Dix collaborateurs de BDL Capital Management se sont ainsi réunis pour créer l'équipe BDL S'engage.

L'objectif est de fédérer les collaborateurs de l'entreprise autour d'un projet solidaire ayant un impact fort sur la société.

Associés et collaborateurs, nous sommes convaincus du rôle social que nous avons à jouer en aidant les plus démunis. Le fonds de dotation soutient ainsi des associations caritatives sélectionnées en se concentrant sur l'aide des personnes défavorisées ou souffrant de handicap.



3 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BDL

3.4. Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain)

Nous veillons à ce que la représentation des femmes et des hommes soit équilibrée au sein des effectifs, des différentes équipes.

En ligne avec la loi Rixain, notre ambition est de renforcer l'équilibre paritaire parmi les équipes, en lien avec la gestion financière et de maintenir un taux de représentativité des femmes au-dessus de 20 % dans les équipes d'investissement pour 2024. En 2025, le ratio de femmes représentait 20% au sein des équipes de gestion (contre 0% en 2020).

Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place les initiatives suivantes :

- Nous avons repensé nos critères de recrutement pour éliminer les biais inconscients qui pourraient exclure les femmes. Nous évaluons les compétences, les connaissances et l'expérience pertinentes de manière objective et en tenant compte de diverses expériences professionnelles
- Nous soutenons les réseaux de femmes dans le domaine de la finance, en collaborant avec des associations professionnelles (100 Women in Finance). Nous encourageons les femmes de différents niveaux de carrière à partager leurs expériences et à se soutenir mutuellement
- Nous sommes sensibles à l'équilibre travail-vie personnelle : les horaires de travail sont flexibles et ajustables, cela peut aider à attirer et à retenir les femmes talentueuses dans le domaine de la gestion financière



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

4.1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement dans l'entité

Pour nous, l'engagement de l'investisseur/actionnaire prend les formes suivantes :

Rencontrer et visiter des entreprises : Nous attachons une importance particulière aux rencontres avec le management et aux visites de sites. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants. Notre objectif est aussi « d'influencer » positivement les entreprises vers les meilleures pratiques ESG. Nous avons répertorié dans notre base de données propriétaire BDL « Maddog » l'ensemble des échanges avec les entreprises, les améliorations effectuées et éventuellement les propositions d'amélioration formulées par nos équipes.

Encourager les émetteurs à la transparence : Au travers de nos nombreux échanges avec les entreprises nous les encourageons à améliorer la transparence sur les critères financiers mais aussi extra-financiers ou à corriger les manquements que nous aurions pu déceler dans ces domaines.

Renforcer notre analyse extra financière ESG : Nous avons mis en place un questionnaire ESG destiné à nos contreparties. Ce questionnaire, qui est utilisé lors des rencontres avec les entreprises, comprend trois volets : un volet social, un volet environnemental et un volet gouvernance avec une arborescence de sujets qui permet d'approfondir la conversation en fonction du niveau d'engagement de l'entreprise et d'évaluer ainsi les engagements pris et les axes d'amélioration. Le résultat de cette recherche est utilisé pour remplir pour partie notre analyse QIRA.

Noter notre univers d'investissement : Nous notons par le biais d'un prestataire externe (Sustainalytics) le portefeuille et l'univers d'investissement du fonds. Dans le cadre de notre procédure d'investissement la proportion de position en portefeuille analysés sur la base de critères ESG doit être supérieure à :

- ➔ 90% en nombre de sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros
- ➔ 75% en nombre de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros

Exercer nos droits de vote : Dans le cadre de nos votes en assemblée générale, nous échangeons avec les entreprises sur nos intentions, notre politique de vote et les bonnes pratiques que nous souhaitons soutenir.



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

Analyser les résolutions en AG : Nous participons également physiquement à des assemblées générales quand nous pensons devoir échanger directement avec les membres du conseil d'administration. Nous exerçons nos droits à soutenir, refuser et proposer des résolutions.

Echanger avec les émetteurs suite à une controverse : une prise de contact est effectuée ou un questionnaire spécifique est envoyé aux entreprises à la suite d'une controverse importante (i.e niveau >4) afin d'évaluer les impacts et les risques. En cas de réponses non satisfaisantes ou d'une controverse de niveau trop élevé selon nos critères (i.e. niveau 5) le gérant peut décider de vendre sa position.

4.2. Bilan de la stratégie d'engagement en 2025

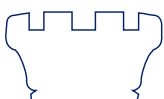
Nous nous sommes engagés à promouvoir l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'investissement depuis plusieurs années. Entre 2019 et 2021, notre méthodologie d'analyse ESG était principalement axée sur la transparence des sociétés concernant leurs indicateurs ESG. Cependant, en 2022, compte tenu de l'évolution du paysage réglementaire et de la normalisation croissante de la transparence, nous avons entrepris une mise à jour importante de notre méthodologie pour intégrer davantage la qualité des pratiques et leur suivi dans le temps.

Cette évolution stratégique nous permet de fournir une analyse ESG plus approfondie et pertinente, en mettant l'accent sur l'impact réel des entreprises en matière d'ESG. Alors que la transparence reste un aspect essentiel de notre approche, nous estimons que la simple divulgation d'informations ne suffit plus à évaluer pleinement les performances ESG d'une entreprise.

Ainsi, notre méthodologie mise à jour comprend désormais une évaluation rigoureuse des pratiques ESG concrètes mises en œuvre par les entreprises, ainsi que leur capacité à maintenir et améliorer ces pratiques dans le temps. Dans notre analyse, nous considérons les engagements pris par les entreprises en matière de développement durable, les politiques et les initiatives clés mises en place, les résultats obtenus et les efforts visant à améliorer continuellement les performances ESG.

Cette approche plus holistique de l'analyse ESG nous permet de mieux identifier les entreprises qui intègrent véritablement les principes de durabilité et de responsabilité dans leur stratégie globale. En examinant attentivement les pratiques ESG de chaque entreprise, nous sommes en mesure de fournir des recommandations d'investissement plus éclairées en s'alignant avec des sociétés qui démontrent un engagement réel envers la durabilité et qui sont susceptibles de générer des performances durables à long terme.

Nous restons déterminés à évoluer avec les pratiques et les réglementations du marché, et notre méthodologie d'analyse ESG est constamment mise à jour pour refléter les dernières évolutions du paysage ESG.



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

Notre travail d'analyse des sociétés européennes nous amène à sortir des sentiers battus et nous permet d'identifier certains modèles économiques acteurs de la transition énergétique. Voici quelques exemples de notre méthodologie d'engagement sur nos investissements :

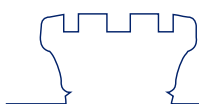
4.3. Exemples de notre méthodologie d'engagement



Avec 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2025, Arkema est un leader mondial de la chimie de spécialités, concevant, produisant et distribuant des matériaux innovants pour des marchés porteurs tels que les batteries, l'électronique, le sport, l'impression 3D ou les spécialités fluorées. Le groupe, introduit en bourse en 2006 après s'être recentré sur la chimie de spécialités au sein de l'ex-Atofina, compte 20 700 salariés répartis entre l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie et le reste du monde, et est implanté sur une cinquantaine de sites industriels à travers le monde.

Nous sommes actionnaires de longue date d'Arkema et nous rencontrons régulièrement l'équipe de management. L'année dernière, la préparation de la succession de Thierry Le Hénaff a constitué l'un des sujets centraux de nos échanges avec le groupe. M. Le Hénaff dirige Arkema depuis sa création il y a vingt ans et en a été l'architecte de la transformation en un pur acteur de la chimie de spécialités, via une trentaine d'acquisitions ciblées et une discipline d'allocation du capital que nous jugeons exemplaire. Son mandat actuel ne s'arrêtera pas avant 2028, la question n'est donc pas celle d'un départ imminent.

Notre conviction est justement que c'est dans ce type de configuration – un dirigeant en place depuis vingt ans, dont le mandat court encore plusieurs années – que le risque de gouvernance est le plus mal anticipé : les conseils traitent trop souvent la succession au dernier moment, alors qu'elle devrait se préparer plusieurs années à l'avance. Nous nous appuyons sur ce point sur les bonnes pratiques observées de près, en tant qu'actionnaires de long terme, lors de transitions managériales récentes chez Vinci et Saint-Gobain. Chez Vinci, Xavier Huillard avait nommé Pierre Anjolras directeur général opérationnel un an avant de lui céder la direction générale, tout en conservant la présidence à titre transitoire pour accompagner la bascule. Chez Saint-Gobain, c'est à l'inverse l'unification des fonctions de président et de directeur général autour de Benoît Bazin, déjà aux commandes depuis plusieurs années, qui a permis de cimenter une transformation engagée. Ces deux exemples montrent qu'il n'existe pas de modèle unique, mais que la qualité de l'anticipation et la visibilité donnée aux actionnaires font toute la différence. C'est ce standard que nous avons porté dans nos échanges avec Arkema, et le renforcement récent du comité exécutif, avec la nomination de Laurent Tellier au poste de directeur des opérations du groupe à compter du 1er juillet 2026, va dans le sens d'un élargissement du vivier de dirigeants susceptibles, à terme, de prendre la relève



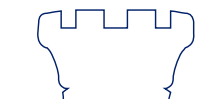
4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre



Avec l'acquisition de MultiChoice finalisée fin 2025, Canal+ devient un acteur mondial du divertissement payant : plus de 40 millions d'abonnés dans près de 70 pays, pour un effectif combiné d'environ 15 000 personnes.

Nous sommes actionnaires de longue date de Canal+ et l'ampleur de cette acquisition nous a conduits à rencontrer le management à plusieurs reprises pour comprendre précisément ce qui était mis en place. Plusieurs dizaines de cadres des deux groupes ont travaillé pendant plusieurs mois sur le suivi des synergies, avec une gouvernance qui nous a semblé rigoureuse : chaque euro identifié fait l'objet d'une validation centralisée avant d'être comptabilisé, et le pilotage a été confié à une équipe interne plutôt qu'à un cabinet externe — un choix qui traduit, selon nous, une discipline de coûts appliquée dès la phase d'intégration. Le groupe a aussi détaché des cadres financiers sur place et engagé une revue marché par marché des participations minoritaires locales.

L'arrêt de Showmax, plateforme codétenue avec NBCUniversal, illustre cette rapidité d'exécution : le service a été fermé le 30 avril 2026 après que Canal+ a négocié une accélération de la sortie de cet accord de long terme, contribuant à l'objectif de réduction de coûts d'environ 400 millions d'euros à horizon 2030. Notre conviction, plus largement, est qu'on ne juge pas la gouvernance d'un grand groupe sur une photographie figée — composition du conseil, communiqués, rapports annuels. Elle se joue au quotidien, dans l'exécution. Une acquisition transformante comme celle-ci, qui mêle des actifs dans des dizaines de pays et une structure de licence sud-africaine complexe, est justement un excellent terrain pour observer si cette gouvernance est réellement efficiente, au-delà des intentions affichées.



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

D'autre part, le dialogue avec les entreprises est un élément clé de notre rôle d'investisseur. Dans le cadre de nos analyses, nous attachons une importance particulière aux rencontres avec le management et aux visites de sites. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants. A cet égard, nous maintenons tous les ans un très grand nombre de rencontres d'entreprises.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de rencontres d'entreprises	1 244	830	844	985	1 022	928	848
Experts sectoriels indépendants	128	82	80	108	123	122	64

4.4. Présentation de la politique de vote de BDL Capital Management

Nous exerçons 100% des droits de vote attachés aux titres détenus dans le fonds BDL Transitions.

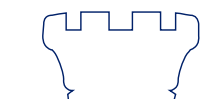
Pour les autres fonds, dès lors que la position agrégée des titres détenus représente plus de 1% des droits de vote de la société concernée nous exerçons tous les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf dans les cas suivants:

- ➔ Nous ne votons pas aux assemblées générales nécessitant de bloquer les titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote notamment sur les zones géographiques suivantes : Suisse, Islande, Norvège.
- ➔ Nous nous réservons le droit de ne pas exercer nos droits de votes aux assemblées générales si l'équipe de gestion a décidé de vendre la position et que l'objectif est de ramener l'investissement à 0% du capital détenu.

La totalité de notre politique de vote est disponible sur notre site internet : [politique de vote](#)

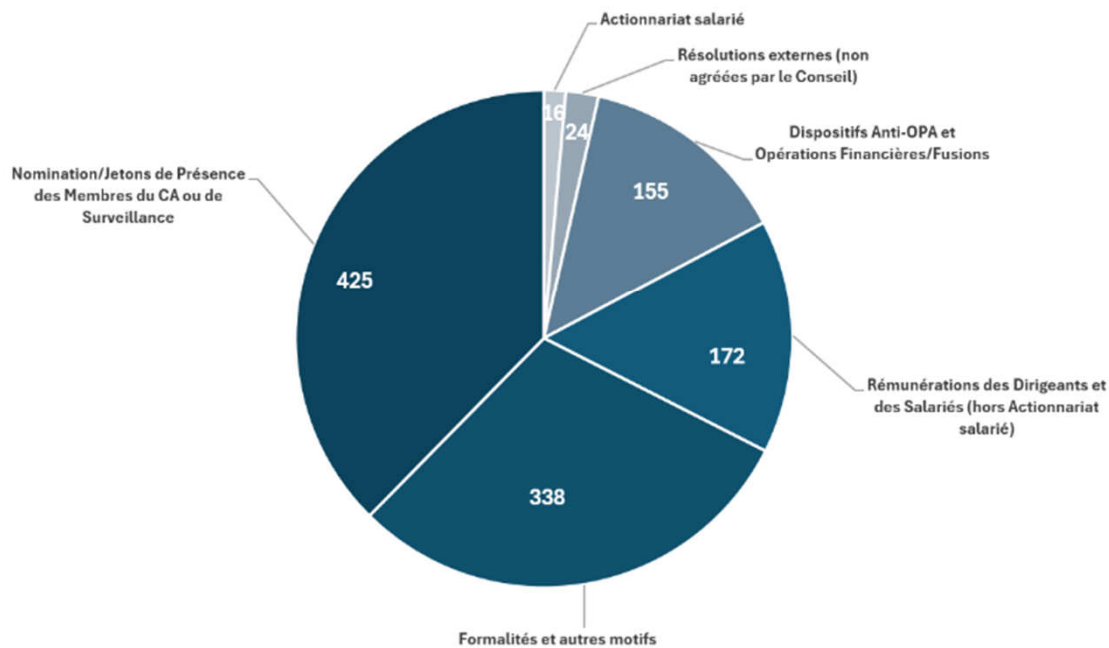
4.5. Bilan de la politique de vote 2025

Au cours des 55 assemblées générales auxquelles nous avons participé, 1 130 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires.



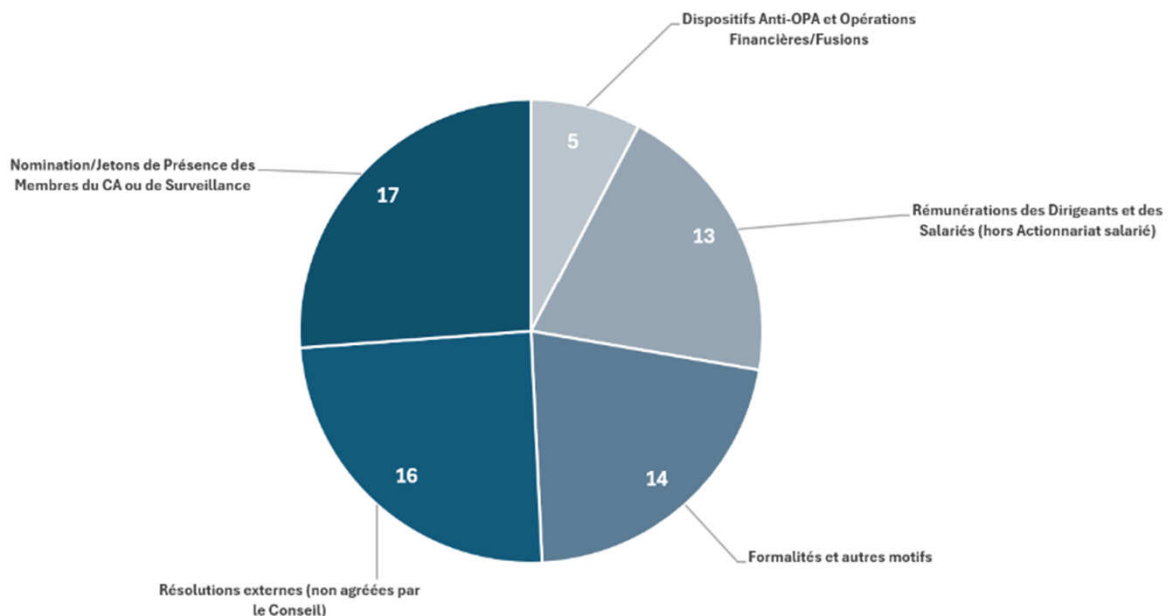
4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

Répartition des 1 130 résolutions



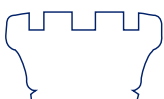
Sur les 55 assemblées générales, BDL Capital Management a émis 65 votes négatifs ou abstentions soit 5,8% du total des votes.

Répartition des 65 votes négatifs/absentions



4.6. Résolutions déposées au cours de l'exercice 2025

Sur la période, nous n'avons déposé aucune résolution.



4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

4.7. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel dans les fonds de BDL Capital Management

Faire changer les choses c'est aussi refuser d'investir dans certaines industries. Nous avons mis en place une politique d'exclusion qui s'applique aux secteurs suivants :

Exclusions normatives		Seuils d'exclusion
	Armes à sous munitions et mines anti-personnelles	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
	UN Global Compact	Sociétés non conformes exclues
	Juridictions controversées	Exclues
	Armes controversées	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
Exclusions sectorielles		
	Armes civiles	Plus de 10% du C.A.
	Tabac	Prod : plus de 5% du C.A. Distri : plus de 10% du C.A.
	Charbon	Plus de 10% du C.A.
	Activités pornographiques	Plus de 10% du C.A.
	Huile de palme	Plus de 10% du C.A.
	Energies fossiles non conventionnelles	Plus de 10% du C.A.
	Biocides	Plus de 10% du C.A. ET niveau de controverses > 4

Construction de nos portefeuilles

Nous croyons à un investissement basé sur les fondamentaux des entreprises. Nous avons cette idée forte qu'il y a des modèles économiques qui créent de la valeur pour leurs actionnaires et pour leurs employés sur la durée et d'autres non. Nous cherchons avant tout à investir dans les entreprises qui :

- ➔ Peuvent maintenir un retour sur capital élevé
- ➔ Dégagent des cash-flow importants et les redistribuent aux actionnaires
- ➔ Améliorent leur pratiques ESG pour pérenniser leur modèle économique

5 Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Nos portefeuilles sont concentrés. Les entreprises choisies en toute indépendance sont nos plus grandes convictions, fruit d'un long travail d'analyse et de recherche.

Taxonomie Européenne

Le règlement Taxonomie définit un langage commun qui permet d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Compte tenu de l'absence de données d'alignement sur la taxonomie déclarées directement par les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer avec certitude si ces entreprises ont ou non des activités économiques durables sur le plan environnemental selon la Taxonomie Européenne. Par conséquent, pour cet exercice, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie Européenne est de 0 %.

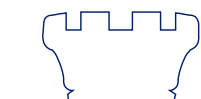
Cependant, nous avons été en mesure de calculer la part des encours concernant les activités éligibles à la Taxonomie Européenne.

	Revenue	CapEx	OpEx
Part de l'actif total éligible à la Taxonomie	19.2%	24.4%	13.5%
Part de l'actif total non éligible à la Taxonomie	41.2%	37.1%	34.8%
Part de l'actif total exposé aux entreprises qui ne sont pas tenues de publier les informations relatives à la Taxonomie	39.6%	38.5%	51.7%

Les calculs ci-dessus sont réalisés par BDL Capital Management sur la base d'informations publiées par les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés (hors cash, dérivés de couverture et investissements dans des fonds) par les fonds BDL Rempart, BDL Convictions, BDL Transitions et BDL Durandal.

Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Sur la base des informations fournies par Sustainalytics, la part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 1.97%. En d'autres termes, au 31/12/2025 nous détenions à travers nos fonds 8 entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, représentant un poids total de 1.97%.



6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

6.1. Objectif quantitatif à horizon 2030

Nous menons une réflexion pour fixer des objectifs quantitatifs de réduction des gaz à effet de serre à horizon 2030. Néanmoins il est important de reconnaître les défis et les biais associés à la gestion des portefeuilles d'investissement. L'un des principaux biais est lié aux changements de portefeuille.

Les changements dans la composition du portefeuille d'une année sur l'autre peuvent avoir un impact significatif sur les résultats de l'empreinte carbone. L'ajout de nouvelles entreprises ou l'exclusion de certaines peut entraîner des variations considérables dans les chiffres d'empreinte carbone, ce qui rend la comparaison difficile. Cette volatilité des résultats est un défi lorsqu'il s'agit de fixer des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est important de noter que la gestion des portefeuilles ne peut se baser uniquement sur la recherche de réduction de l'empreinte carbone des sous-jacents. Les décisions d'investissement doivent prendre en compte plusieurs facteurs, tels que la performance financière, la gestion des risques, la diversification, la conformité réglementaire et les objectifs spécifiques des investisseurs. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et les autres considérations financières et stratégiques.

6.2. Méthodologies

L'empreinte carbone du Portefeuille

En tant que société de gestion, nos émissions portent sur :

- ➔ Nos émissions directes (scope 1), comme les déplacements des collaborateurs par exemple
- ➔ Nos émissions indirectes (scope 2), comme la consommation d'électricité
- ➔ Les émissions des entreprises dans lesquelles nous investissons à travers nos fonds, au pro-rata de nos participations (scope 3)

Les calculs qui vont suivre portent sur les émissions de notre scope 3, c'est-à-dire les scopes 1, 2 et 3 des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Pour ce faire nous avons agrégé l'ensemble des positions détenues à travers nos différents fonds, nous l'appellerons le « Portefeuille ». Au 31/12/2025 cela représente environ 3,3 milliards d'euros (hors cash et les investissements dans des fonds).

La température du Portefeuille

Au-delà de la mesure des émissions de GES des entreprises en portefeuille et de l'analyse de leur stratégie de gestion des risques climatiques, nous tenons à ce que les entreprises se fixent des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions de CO₂. Sur ce point, nous considérons que la démarche la plus crédible à entreprendre pour les sociétés est de faire valider leurs objectifs de réduction de CO₂ par la Science Based Target initiative (SBTi).



6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Le SBTi est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). La mission du SBTi est d'augmenter rapidement l'ambition des entreprises dans la lutte contre le réchauffement climatique, un objectif qui correspond parfaitement à nos convictions.

Pour chaque entreprise en portefeuille, nous suivons les objectifs de réduction de GES publiés. Notre objectif à travers nos fonds, est qu'un nombre croissant de ces entreprises fassent valider leurs objectifs par le SBTi. Ainsi, quand cela n'est pas le cas, nous cherchons à comprendre pourquoi en échangeant avec le management de l'entreprise. Au travers de discussions constructives, notre objectif est d'amener progressivement l'entreprise à comprendre les avantages d'avoir des objectifs de réduction validés par un organisme externe. En effet, nous estimons que plus les investisseurs sont convaincus qu'une entreprise a une stratégie crédible pour décarboner rapidement son modèle économique, plus le coût du capital de l'entreprise baisse, ce qui augmente sa valeur intrinsèque.

La plupart des entreprises, quand elles s'engagent dans une démarche pour faire valider leurs objectifs par le SBTi, le font avec une ambition d'être alignées avec un certain scénario de réchauffement climatique d'ici 2100. Cela signifie que leur objectif de réduction de GES à moyen et long terme correspond à la baisse nécessaire pour atteindre cet objectif de température.

En utilisant ces données et d'autres hypothèses, nous calculons une « trajectoire climat du portefeuille ». Cette trajectoire climat peut évoluer au fur et à mesure que plus d'entreprises en portefeuille affichent des objectifs de réductions de GES qui sont compatibles avec un scénario de réchauffement climatique donné. Le SBTi valide les objectifs de réduction de gaz à effet de serre des entreprises de la manière suivante :

- ➔ **Committed** : il s'agit des entreprises qui sont en train de mettre en place des objectifs de réduction de gaz à effet de serre
- ➔ **Target set** : il s'agit des entreprises pour lesquelles le SBTi a validé les objectifs, au sein de cette catégorie, il y a deux sous-catégories : « Well-below 2°C » et « 1.5°C »

Dans notre méthodologie de calcul de température des portefeuilles nous appliquons les correspondances suivantes :

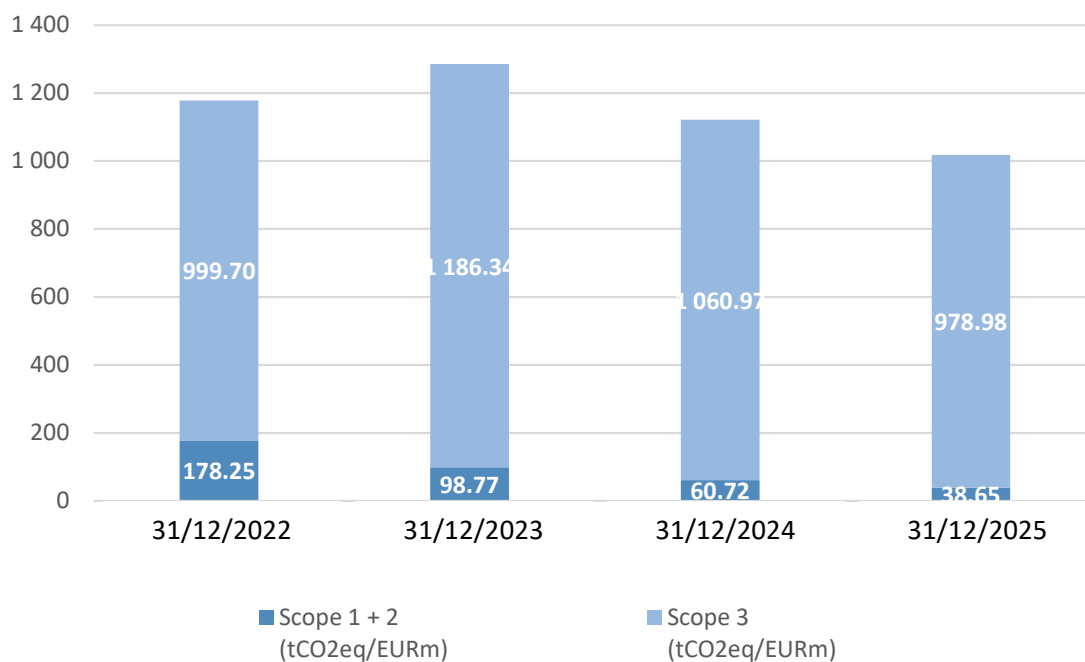
Trajectoire SBTi	Température BDL
Entreprises sans SBTi	3.2°C
Committed	2.35°C
Well-below 2°C	1.8°C
1.5°C	1.5°C



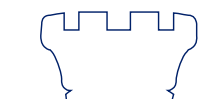
6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

6.3. Quantification des résultats

L'empreinte carbone du Portefeuille

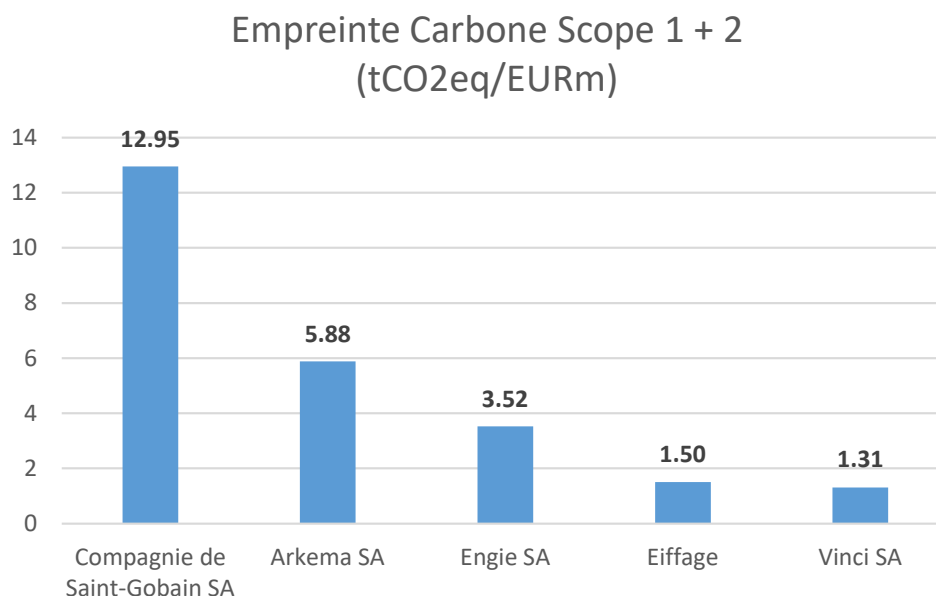


Sources : Sustainalytics et BDL Capital Management
Portefeuille BDL au 31/12/2022, au 31/12/2023, au 31/12/2024 et au 31/12/2025
Taux de couverture 2022: 89.48%
Taux de couverture 2023 : 100%
Taux de couverture 2024 : 100%
Taux de couverture 2025 : 100%



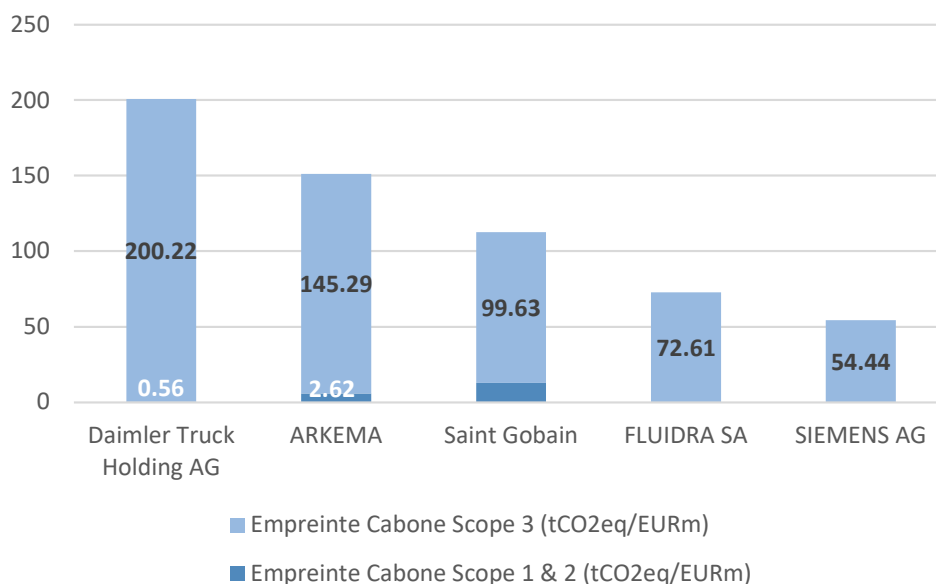
6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Les 5 entreprises les plus émettrices (scopes 1 & 2)

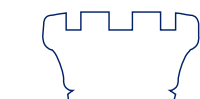


Sources : Sustainalytics et BDL Capital Management
Portefeuille BDL au 31/12/2025
Taux de couverture : 100%

Les 5 entreprises les plus émettrices (scopes 1, 2 & 3)



Sources : Sustainalytics et BDL Capital Management
Portefeuille BDL au 31/12/2025
Taux de couverture : 100%

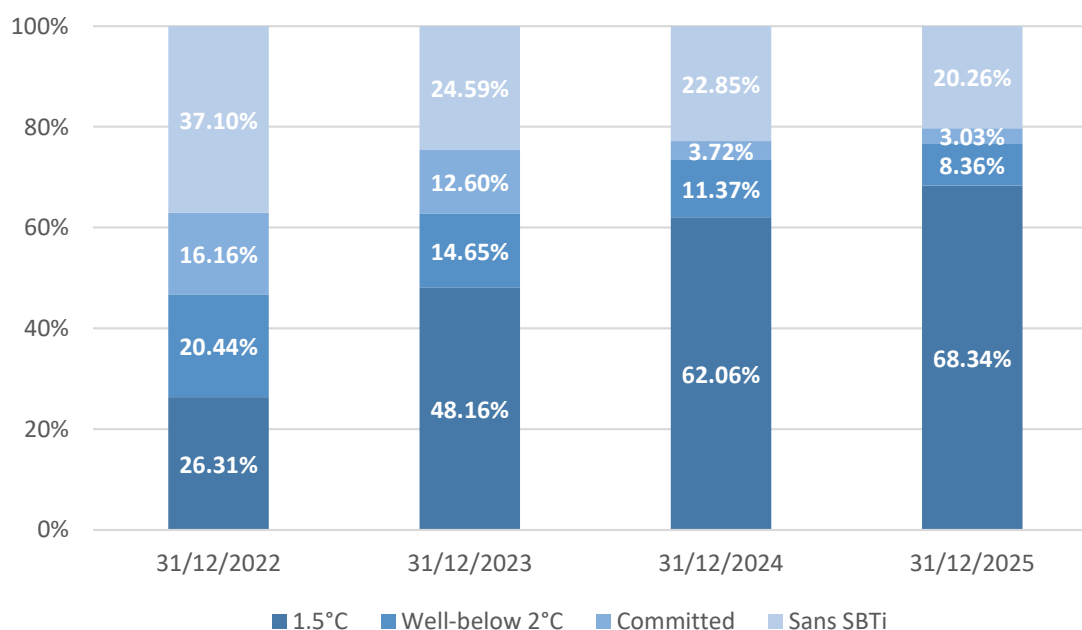


6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

La température du Portefeuille

Après calcul, la température du portefeuille de BDL au 31/12/2025 s'établit à **1.9°C** contre **1.95°C** au 31/12/2024.

Le taux de couverture SBTi



Sources : BDL Capital Management
Portefeuille BDL au 31/12/2022, au 31/12/2023, au 31/12/2024 et au 31/12/2025
Taux de couverture 2022, 2023, 2024 et 2025 : 100%

Au 31 décembre 2025, 230 entreprises représentant 76,7% du poids du Portefeuille avaient des objectifs validés par la SBTi. 22 entreprises représentant 3,03 % du poids du Portefeuille étaient en train de développer leurs objectifs.

6.4. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Notre approche ESG met un accent particulier sur la stratégie climat des entreprises en portefeuille. La nécessité de se séparer des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables remet en question les modèles économiques des entreprises.

En tant qu'actionnaires, nous nous assurons que les sociétés en portefeuille renforcent leurs modèles d'affaires en:

- ➔ Décarbonant leurs activités
- ➔ Saisissant les opportunités commerciales liées à la transition





Protéger la biodiversité : un engagement global

En 2025, plusieurs entreprises ont renforcé leurs actions en faveur de la préservation du vivant.

Adidas a franchi une étape clé en validant les premières étapes du cadre officiel du *SBTN* (*Science Based Targets Network*) afin de définir des objectifs scientifiques stricts pour la nature. Le groupe a mené une cartographie complète afin d'assurer la traçabilité de ses matières premières à haut risque, telles que le cuir ou le caoutchouc naturel, directement auprès de ses fournisseurs stratégiques. Cette démarche rigoureuse s'intègre dans sa politique globale *Biodiversity and Ecosystems*, qui vise à garantir une chaîne d'approvisionnement 100 % exempte de déforestation et de conversion des terres d'ici 2030 afin de protéger durablement les écosystèmes menacés.

Chez **Saint-Gobain**, la préservation du vivant s'invite directement au cœur de ses 85 carrières de gypse en exploitation. Afin de mesurer son impact, le groupe réalise chaque année une cartographie systématique de ses sites en activité par rapport au référentiel européen Natura 2000. Fin 2025, 65% de ses carrières étaient couvertes par un plan de gestion de la biodiversité (BMap) avec inventaire écologique complet, contre 39% en 2021. De plus, l'entreprise a officialisé le renouvellement de ses engagements en publiant ses nouveaux objectifs Act4Nature en 2025, élargissant désormais la démarche aux achats de matières premières et à l'intégration des fournisseurs, avec un horizon 2030.

Enfin, **bioMérieux** a notamment intégré la protection de la biodiversité locale lors de l'extension industrielle majeure de son site historique de La Balme-les-Grottes, en Isère (France). L'entreprise a choisi d'implanter sa nouvelle usine sur une friche industrielle existante, limitant ainsi l'artificialisation de nouvelles terres agricoles et forestières. Ce projet de plus de 250 millions d'euros a été conçu pour garantir une exploitation sobre, s'appuyant sur une énergie presque entièrement décarbonée, permettant ainsi d'éviter près de 9 000 tonnes de CO₂ par an tout en préservant les écosystèmes locaux du territoire isérois.

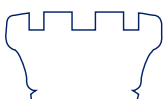


Vers une économie circulaire : repenser les matériaux

L'année 2025 a vu l'émergence de nouveaux efforts en matière de recyclage et de circularité.

Adidas est à la tête du projet européen T-REX (*Textile Recycling Excellence*). Ce consortium de 13 partenaires, incluant des spécialistes du tri et du recyclage comme Veolia et Fashion for Good, a validé, en 2025, un modèle unifié pour le tri et le recyclage des déchets textiles ménagers en Europe. En parallèle, pour ses emballages logistiques, l'entreprise a atteint des résultats significatifs: désormais, 98 % des sacs de protection des produits sont fabriqués en plastique recyclé, et 85 % de ses cartons d'emballage primaire proviennent directement de matières recyclées.

Chez **Elopak**, l'innovation technologique s'impose comme le levier principal pour éliminer les plastiques à usage unique. Le fabricant d'emballages a lancé son carton *Natural White Board*, un procédé qui réduit la quantité de polyéthylène, réduisant ainsi la teneur en plastique de sa brique. Cette innovation permet d'abaisser l'empreinte carbone globale du produit de près de 14 %. De plus, Elopak est devenu co-propriétaire de l'entreprise suédoise *Blue Ocean Closures* afin de déployer en exclusivité des bouchons entièrement conçus en fibre moulée, offrant une alternative biosourcée pour remplacer le plastique rigide.



6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Enfin, **Veolia** a accéléré la transformation de ses activités de recyclage à l'échelle internationale à travers le déploiement opérationnel de son plan stratégique *GreenUp*. Ce programme permettra au groupe de traiter, valoriser et surtout de dépolluer plus de 10 millions de tonnes de déchets dangereux à travers le monde d'ici 2027. Cette gestion circulaire des ressources s'est doublée d'une performance hydrique remarquable en effet ses installations qui permettront également d'économiser et de régénérer environ 1,5 milliard de mètres cubes d'eau, notamment grâce au traitement et à la réinjection en boucle fermée des eaux usées pour les circuits industriels et l'irrigation agricole.

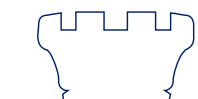
Décarbonation : des progrès concrets sur les émissions

Sur le plan climatique, les entreprises ont également franchi des étapes importantes.

Amadeus a accéléré sa transition numérique en migrant plus de 50% de ses applications vers le cloud public Microsoft Azure, dans le cadre d'un partenariat stratégique renouvelé en 2025. Cette bascule d'infrastructure à grande échelle a permis au groupe technologique d'atteindre, dès 2025, la neutralité carbone complète sur ses Scopes 1 et 2. En parallèle, son système Airport Sequence Manager permet le déploiement de solutions logicielles d'optimisation pour ses clients du secteur aérien. Cet outil rationalise le déplacement des avions sur les pistes, ce qui réduit directement la consommation de carburant et les émissions associées au temps de roulage et d'attente sur les voies de circulation (Scope 3).

JCDecaux, de son côté, a étendu le déploiement de son outil technologique de mesure d'impact, « 360 Footprint » à l'international. Cet outil permet de mesurer quatre dimensions des campagnes publicitaires, à savoir l'empreinte carbone en CO₂, l'empreinte eau en mètres cubes, l'empreinte sociale, et l'empreinte économique. Depuis son lancement, l'outil a analysé plus de 235 campagnes pour près de 50 grands annonceurs tels que LVMH, L'Oréal ou Kering, avant d'être étendu au Brésil, en Italie et en Allemagne. Sur le terrain, JCDecaux équipe progressivement ses mobiliers digitaux de la technologie « dynamic dimming », qui adapte automatiquement la luminosité des écrans à la lumière ambiante, et déploie des systèmes d'extinction nocturne sur ses grands formats, contribuant ainsi à réduire la consommation électrique.

Pour terminer, **Daimler Truck** poursuit l'électrification de ses gammes avec une hausse de 67 % de ses ventes mondiales de camions et bus électriques sur l'année, ce qui représente 6 726 unités en 2025. De plus, la mise en service industrielle du *Global Parts Center* à Halberstadt, en Allemagne, représente le plus grand projet logistique de l'histoire de Mercedes-Benz Trucks. Ce hub mondial de pièces détachées a été conçu pour une exploitation neutre en carbone dès l'origine, sans recours aux énergies fossiles. Cela est rendu possible notamment par sa toiture photovoltaïque qui génère environ 20,6 millions de kWh d'électricité solaire, excédant ainsi ses propres consommations.



6.5. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures

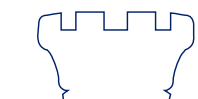
Au cours de l'exercice 2025 nous avons ajouté les hydrocarbures non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux) avec un seuil d'exclusion à 10% du chiffre d'affaires.

6.6. Les éventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus

Néant.

6.7. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Néant.



7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.1. Le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs :

- ➔ la conservation de la diversité biologique,
- ➔ l'utilisation durable de la diversité biologique et
- ➔ le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable.

Nous réfléchissons actuellement à une stratégie d'alignement avec les trois objectifs de long terme liés à la biodiversité.

7.2. L'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Pour identifier les principales pressions et impacts de nos investissements sur la biodiversité nous avons commencé par identifier les secteurs (en lien avec nos investissements) qui dépendent et impactent le plus les écosystèmes. Nous avons retenu les trois secteurs suivants:

- ➔ **Energie** : Le secteur de l'énergie a un impact significatif sur la biodiversité. Les activités d'extraction et de production d'énergies fossiles, telles que le pétrole, le gaz naturel et le charbon, peuvent entraîner la destruction d'habitats naturels, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Les installations de production d'énergie renouvelable, comme les parcs éoliens et les centrales solaires, peuvent également avoir un impact sur la biodiversité en raison de la modification des paysages et de la perte d'habitats pour certaines espèces. La transition vers des sources d'énergie propre et renouvelable est essentielle pour réduire l'impact négatif de ce secteur sur la biodiversité.
- ➔ **Matières premières** : Le secteur des matières premières comprend l'exploitation minière, l'industrie forestière, l'agriculture intensive et d'autres activités extractives. Ces activités peuvent causer la déforestation, la dégradation des sols, la pollution de l'eau et la perte d'habitats naturels, entraînant ainsi une diminution de la biodiversité. Par exemple, l'exploitation minière peut détruire des écosystèmes fragiles et entraîner la disparition d'espèces locales. L'agriculture intensive utilise souvent des pesticides et des



7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

engrais chimiques, ce qui peut contaminer les écosystèmes et nuire à la biodiversité. La mise en œuvre de pratiques durables, telles que l'exploitation minière responsable, la gestion forestière durable et l'agriculture biologique, est essentielle pour minimiser l'impact négatif sur la biodiversité.

- ➔ **Produits de consommations courantes** : Le secteur des produits de consommation courante comprend une vaste gamme d'industries telles que l'alimentation, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, les textiles, etc. Ces industries peuvent avoir un impact sur la biodiversité à travers plusieurs facteurs. Par exemple, l'agriculture intensive utilisée pour la production alimentaire peut entraîner la déforestation, la perte d'habitats naturels et la diminution de la diversité génétique des cultures. L'industrie chimique peut causer la pollution de l'eau et des sols, affectant les écosystèmes aquatiques et terrestres. La recherche et l'exploitation de plantes et d'animaux pour des produits pharmaceutiques peuvent également avoir un impact sur la biodiversité si elles ne sont pas gérées de manière durable. L'adoption de pratiques de production durables, telles que l'agriculture biologique, l'utilisation de matériaux recyclés et la conservation des ressources, est cruciale pour minimiser l'impact négatif de ces industries sur la biodiversité.

Au sein de notre Portefeuille, le poids des entreprises appartenant à ces secteurs hautement dépendant et impactant de la biodiversité est d'environ 23,3% au 31/12/2025 (contre 20% au 31/12/2024).

7.3. Indicateurs d'empreinte biodiversité

Nous adoptons la même approche que pour le climat : dialoguer avec les entreprises pour comprendre leur « stratégie eau ». Nous avons besoin de transparence et de pertinence dans l'information et d'objectifs quantifiables et ambitieux.

Concernant la transparence, nous utilisons le questionnaire « Water » du CDP, qui comme le questionnaire « Climate Change », est la référence mondiale. Nous incitons les entreprises à répondre à ce questionnaire annuel afin que la couverture de nos portefeuilles augmente dans le temps. A titre d'exemple, sur le portefeuille BDL Convictions au 31/12/2025, 16 entreprises ont répondu au CDP Water, ce qui représente 57% de l'actif investi du fonds. Il y a donc encore beaucoup d'engagement à réaliser par la communauté des investisseurs pour que plus d'entreprises répondent à ce questionnaire.

Concernant la pertinence de l'information nous analysons les données suivantes : les prélèvements d'eau, la consommation et les rejets d'eau réalisés par l'entreprise. Mais ce qui est encore plus important est de savoir quelle proportion de cette utilisation de l'eau est réalisée dans des régions qualifiées en stress hydrique. En effet, c'est dans ces endroits en priorité que les risques de rationnement et d'augmentation du prix de l'eau sont vraiment pertinents.



7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Une fois que nous avons ces données de quantité et de localisation, nous recherchons si l'entreprise se fixe des objectifs chiffrés dans un horizon de temps de 5 à 10 ans, pour non seulement réduire son utilisation de l'eau mais aussi diminuer sa dépendance aux zones en stress hydrique. A l'heure actuelle, peu d'entreprises ont des objectifs officiels et quand elles en ont, ils sont souvent trop vagues. Nous espérons que l'initiative SBTn (l'équivalent pour l'eau de SBTi pour le climat) aidera les entreprises dans leur démarche de fixation des objectifs. En 2023, SBTn publie ses premières recommandations quant à la méthodologie pour construire des objectifs sur l'eau.

Au-delà de la dépendance à l'eau, nous analysons aussi l'impact des entreprises sur l'eau, principalement en analysant les rejets et leur degré de pollution. A nouveau, nous souhaitons que les entreprises aient des objectifs pour réduire le degré de pollution de leurs rejets. Nous pouvons prendre l'exemple de TotalEnergies pour illustrer ce qui nous semble être des objectifs « eau » bien formulés :

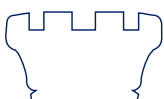
Objectif 1 : Saint Gobain veut réduire de 50 % ses prélèvements d'eau sur ses sites industriels d'ici 2030 par rapport à 2017.

Objectif 2 : Saint-Gobain veut atteindre zéro rejet d'eau industrielle dans les zones soumises à un stress hydrique extrêmement élevé d'ici 2030.

Ces objectifs correspondent à nos attentes d'actionnaires car ils sont :

- ➔ Chiffrés
- ➔ Avec un scope pertinent (prélèvements et rejets)
- ➔ Circonscrits géographiquement (zones en stress hydrique)
- ➔ Avec une date limite (2030)

Pour résumer, le thème de la biodiversité n'est pas annexe, il est aussi important que le sujet du réchauffement climatique mais il a probablement 10 ans de retard concernant la prise de conscience générale. En conséquence, l'information fournie par les entreprises est actuellement très limitée et souvent hétérogène. Cela rend très difficiles les analyses de comparaison et nous contraint à faire des études sur une partie seulement des portefeuilles. Néanmoins nous avons choisi de concentrer nos efforts sur un thème qui est à la fois très pertinent, objectivable et là où les entreprises donnent un peu plus d'information : l'eau. Notre méthode d'analyse est formulée, nos premiers travaux ont été réalisés, il conviendra de faire trois choses à l'avenir : mettre à jour ces travaux annuellement, les intégrer dans notre outil d'analyse ESG interne, QIRA, et engager les entreprises en portefeuille pour les inciter à publier plus d'information sur leur « stratégie eau », de même qu'elles le font pour leur « stratégie climat ».



8 Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Chez BDL Capital Management, nous attendons des entreprises qu'elles gèrent de manière responsable les questions de durabilité qui touchent leurs activités. Il s'agit notamment de fixer et de rendre compte d'objectifs ambitieux alignés sur les accords de Paris.

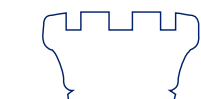
Nous pensons qu'un comportement plus durable des entreprises entraîne de meilleurs résultats financiers à long terme et nous avons identifié un ensemble de risques de durabilité qui peuvent avoir des incidences négatives sur les sociétés.

Les risques de durabilité identifiés par nos équipes sont :

 Environnement	 Social	 Gouvernance
• Dérèglement Climatique • Biodiversité • Eau • Pollution	• Diversité • Droit de l'homme • Protection des Données • Santé et Sécurité	• Efficacité du conseil d'administration • Culture d'Entreprise • Droits des Actionnaires • Rémunération • Transparence

Ces risques sont intégrés tout au long du processus qui nous permet de définir si un investissement est durable. Ce processus, divisé en 4 étapes, intègre les trois piliers de la réglementation SFDR pour définir un investissement durable, à savoir :

- ➔ Un investissement qui contribue à un objectif environnemental et/ou social
- ➔ Un investissement qui ne doit pas causer de préjudice environnemental et social important
- ➔ Un investissement réalisé dans des entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance



8 Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.2. Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés

Étape #1 : Exclusions et Controverses

La politique d'exclusion permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. Les entreprises de l'univers d'investissement de départ qui ne respectent pas les critères et seuils ci-dessous sont considérées comme non investissable et donc non durables pour les fonds. Les secteurs exclus sont les suivants :

Exclusions normatives		Seuils d'exclusion
	Armes à sous munitions et mines anti-personnelles	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
	UN Global Compact	Sociétés non conformes exclues
	Juridictions controversées	Exclues
	Armes controversées	Dès le 1 ^{er} € de C.A.
Exclusions sectorielles		
	Armes civiles	Plus de 10% du C.A.
	Tabac	Prod : plus de 5% du C.A. Distri : plus de 10% du C.A.
	Charbon	Plus de 10% du C.A.
	Activités pornographiques	Plus de 10% du C.A.
	Huile de palme	Plus de 10% du C.A.
	Energies fossiles non conventionnelles	Plus de 10% du C.A.
	Biocides	Plus de 10% du C.A. ET niveau de controverses > 4

Plus d'informations sur la recherche de controverses par Sustainalytics à l'adresse suivante : <https://www.sustainalytics.com/investor-solutions/esg-research/controversies-research>

Suivi des controverses

Les entreprises coupables de controverses très sévères ne pourront pas être considérées comme durables.

8 Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Ce score de controverse (0 étant le meilleur score et 5 le moins bon score) nous est fourni par Sustainalytics (Controversies Research). Lorsque le score de controverse atteint 5, l'investissement ne peut pas être considéré comme durable.

Cet indicateur permet de vérifier que l'investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Étape #2 : Prise en comptes des incidences négatives (PAI)

Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous nous appuyons sur la liste des indicateurs de durabilité obligatoires publiée par les autorités européennes dans le cadre du Règlement SFDR. Cette liste couvre 14 indicateurs obligatoires et inclut également 2 autres indicateurs dits additionnels.

Lors de cette étape, les incidences négatives suivantes sont abordées :

- ➔ Environnement et climat
- ➔ Social, dont les ressources humaines
- ➔ Respect des droits humains

Les entreprises dont les niveaux d'incidences négatives sont trop élevés ne pourront pas être considérées comme durables.

Les données sur les incidences négatives sont fournies par notre prestataire Sustainalytics et sont mise à jour au fil de l'eau.

Pour certains PAI des seuils stricts ont été définis afin d'écarter par défaut certaines entreprises de la classification «investissement durable» dès l'étape 2. Il s'agit des seuils suivants :

- ➔ **PAI #4** - Exposition des entreprises investies dans le secteur des énergies fossiles : si le % du C.A. investi dans le secteur des énergies fossiles est strictement supérieur à 25% alors l'investissement n'est pas durable
- ➔ **PAI #14** - Expositions aux armements controversés : si le % du C.A. investi dans le secteur des armements controversés est strictement supérieur à 0% alors l'entreprise n'est pas investissable

A ce jour, peu d'informations sont encore disponibles sur la prise en compte de ces incidences négatives par les entreprises, ce qui ne nous permet pas d'anticiper l'ensemble des effets négatifs que pourraient provoquer nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. De plus, pour certaines des incidences négatives, il n'existe actuellement aucune donnée fiable disponible. Les méthodologies proposées par les agences de notation extra-financières diffèrent également entre-elles, ce qui ne permet pas d'obtenir une donnée harmonisée. Face à ce manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.



8 Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les deux premières étapes, présentées ci-dessus, permettent de nous assurer que nos investissements durables respectent le principe du Do No Significant Harm (DNSH) : un investissement ne doit pas causer de préjudice environnemental et social important. La politique d'exclusion permet, en renonçant au financement de certains secteurs, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. La prise en compte des indicateurs d'incidences négatives rentre dans l'évaluation du niveau de durabilité des entreprises.

Étape #3 : Analyse ESG

Analyse ESG Interne (QIRA) :

BDL Capital Management utilise un système de notation interne appelé QIRA. QIRA mesure la durabilité à long terme des entreprises et est le pilier le plus important de la notation de la qualité fondamentale des entreprises par BDL Capital Management.

La note QIRA est une note ESG sur 20.

Ce score est décliné sur les volets Environnement (« E »), Social (« S ») et Gouvernance (« G ») avec les pondérations suivantes :

- ➔ E environ 40%
- ➔ S environ 20%
- ➔ G environ 40%

QIRA prend en compte une trentaine d'indicateurs ESG et utilise une dizaine de questions pour noter les entreprises.

Ces questions adressent les thèmes ESG qui sont prioritaires pour BDL Capital Management en tant qu'actionnaire à long terme de ces entreprises.

Les questions Environnementales se concentrent sur la stratégie climat de l'entreprise et plus spécifiquement la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Les questions Sociales portent notamment sur la parité homme-femme et le rôle sociétal de l'entreprise.

Les questions de Gouvernance notent essentiellement la transparence, la qualité du management et de la gouvernance et prennent en compte le niveau de controverses de l'entreprise.

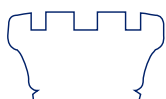
Les sources permettant la notation QIRA sont multiples : rencontres avec les entreprises, rapports publiés par les entreprises, fournisseurs de données, initiatives de places, etc.

La note QIRA est revue dès que nécessaire (lors d'une controverse par exemple) et a minima une fois par an.

Dans le cas où une entreprise a fait l'objet d'une analyse ESG interne à BDL Capital Management, c'est à dire qu'elle dispose d'une note QIRA, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement inférieure à 10 sur 20.

Analyse ESG Externe (Sustainalytics Risk Rating) :

L'analyse des risques ESG de Sustainalytics est conçue pour aider les investisseurs à repérer et à comprendre les risques ESG importants sur le plan financier et la façon dont ces risques pourraient influencer sur la performance.



8 Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les données ESG, combinées à des analyses qualitatives, fournissent aux investisseurs un signal de risque différencié et des renseignements plus détaillés sur l'importance relative de certains enjeux ESG pour une entreprise et sur ce que l'entreprise fait ou ne fait pas pour les gérer efficacement. Il s'agit d'une note en risque sur 100, 0 étant la meilleure note et 100 la moins bonne note.

- ➔ Dans le cas où une entreprise ne possède pas de note QIRA, mais qu'elle a fait l'objet d'une analyse ESG externe, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une note Sustainalytics Risk Rating, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable si sa note est strictement supérieure à 25 sur 100.

Absence d'analyse ESG :

- ➔ Dans le cas où l'entreprise ne fait pas l'objet d'une analyse ESG, c'est-à-dire qu'elle ne dispose ni d'une note QIRA, ni d'une note Sustainalytics, cette entreprise ne pourra pas être considérée comme durable.

Notre analyse ESG interne permet de vérifier la qualité de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons. En effet, dans notre analyse Interne QIRA, le pilier gouvernance y est représenté à 50%. Dans notre analyse externe Sustainalytics, la gouvernance représente 20% de la note risk rating.

Étape #4 : Recherche d'objectif de réduction de gaz à effet de serre

Cette dernière étape consiste à s'assurer que les entreprises poursuivent un objectif environnemental de réduction de gaz à effet de serre.

Si l'entreprise a validé les trois premières étapes et qu'elle s'est fixée un objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise est considérée comme durable.

En revanche, si l'entreprise a validé les 3 premières étapes mais qu'elle ne dispose pas d'objectif de réduction de gaz à effet de serre alors cette entreprise ne peut pas être considérée comme durable.

La recherche d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre est réalisée de plusieurs manières:

- ➔ L'entreprise a fait valider ou s'est engagée à faire valider ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre par le Science Based Targets (SBTi). Le SBTi est une initiative qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (<https://sciencebasedtargets.org/>). La liste des entreprises engagées avec le SBTi est publique
- ➔ La recherche ESG fournie par le prestataire Sustainalytics indique que l'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de gaz à effet de serre, notamment via le PAI additionnel «entreprises sans initiatives de réduction carbone»
- ➔ La recherche ESG interne réalisée par les équipes de BDL Capital Management



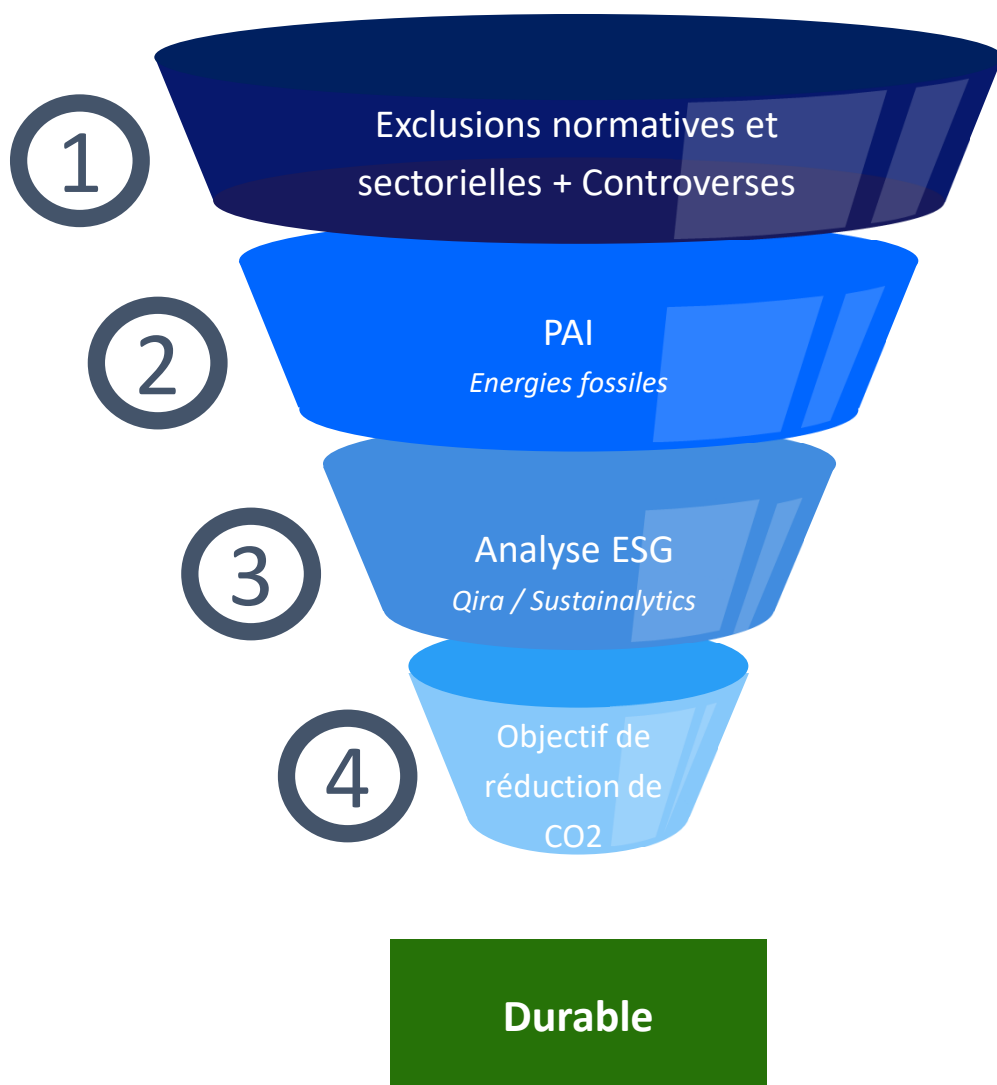
8 Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

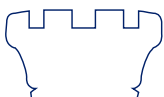
Le cadre de gestion des risques est revu tous les ans.

8.4. Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG

Comme présenté préalablement, la réduction des principaux risques ESG passe par notre processus interne en 4 étapes et permettant de définir si une entreprise est durable ou non. Ce processus peut être schématisé de la façon suivante :



A cela s'ajoute l'engagement avec les entreprises, tel que précisé dans nos politiques d'engagement et de vote. Nos actions d'engagement ciblent particulièrement les risques de durabilités que nous avons identifiées lors de notre analyse ESG interne et que la société concernée devrait atténuer.



8.5. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG

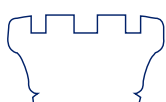
Les risques ESG peuvent entraîner des répercussions financières significatives sur l'analyse et la valorisation des entreprises. Voici quelques exemples concrets des pratiques que nous avons mis en place. Il est important de souligner que chaque entreprise et chaque secteur peut présenter des risques ESG spécifiques, c'est pourquoi ces pratiques ne sont pas systématiques, elles sont déployées au cas par cas, selon les opinions des analystes et gérants.

Fiscalité : Lorsqu'une entreprise bénéficie d'un taux d'imposition exceptionnellement bas, cela va à l'encontre de nos attentes en matière de bonnes pratiques fiscales. Dans ce cas, nous pouvons normaliser le taux d'imposition afin de refléter les tendances et les pressions réglementaires actuelles. Cela implique d'anticiper l'augmentation potentielle des taux d'imposition dans le futur, ce qui peut affecter les flux de trésorerie et, en conséquence, la valorisation de l'entreprise.

Gouvernance : Une mauvaise gouvernance d'entreprise peut se traduire par des risques juridiques, des conflits d'intérêts, des pratiques comptables douteuses et un manque de transparence. Ces facteurs peuvent avoir un impact direct sur la valorisation des entreprises. Dans ce cas de figure, nous pouvons réduire les multiples d'évaluation appliqués à ces entreprises pour refléter les risques associés à une gouvernance médiocre. Cela permet de prendre en compte les potentiels litiges, la réputation négative et les perturbations opérationnelles qui pourraient découler d'une gouvernance déficiente.

Réglementation environnementale : Les entreprises qui ne parviennent pas à se conformer aux réglementations environnementales peuvent faire face à des amendes, des sanctions et des coûts de remise en état. Ces conséquences financières peuvent être intégrées dans le processus d'analyse des entreprises et peuvent réduire la valorisation des sociétés non conformes en raison des risques supplémentaires qu'elles présentent. En évaluant ces risques ESG, nous pouvons ajuster les modèles de valorisation pour refléter ces coûts potentiels et encourager les investissements dans des entreprises qui ont pris des mesures adéquates pour se conformer aux réglementations environnementales.

Engagement des parties prenantes : Les entreprises qui négligent les préoccupations et les attentes de leurs parties prenantes, notamment les employés, les clients et les communautés locales, peuvent être confrontées à des risques opérationnels, tels que des grèves, des boycotts de consommateurs ou une mauvaise réputation. Ces risques peuvent affecter la performance financière à long terme d'une entreprise. Dans ce cas, nous pouvons ajuster les modèles de valorisation pour tenir compte des risques de réputation et de la fidélité des clients en cas de mauvaise gestion des relations avec les parties prenantes.



8 Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.6. Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Nous nous sommes engagés à promouvoir l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'investissement depuis plusieurs années. Entre 2019 et 2021, notre méthodologie d'analyse ESG était principalement axée sur la transparence des sociétés concernant leurs indicateurs ESG. Cependant, en 2022, compte tenu de l'évolution du paysage réglementaire et de la normalisation croissante de la transparence, nous avons entrepris une mise à jour importante de notre méthodologie pour intégrer davantage la qualité des pratiques et leur suivi dans le temps.



	Articles SFDR	Encours gérés (en m€)	En % du total
BDL Rempart	8	1 350	41
BDL Convictions	8	1 651	50
BDL Transitions	9	206	6
BDL Durandal	8	49	1
Solutions dédiées		60	2
BDL Entrepreneurs	9	14	0
Total		3 330	100%

Source : BDL Capital Management au 31/12/2025





BDL CAPITAL MANAGEMENT
Agrément AMF n°GP-05000003
24 Rue du Rocher – 75008 Paris
www.bdlcm.com